



Règlement graphique

Plan 4.2.6 Montalbert - Longefoy - Le Gentil

REVISION GENERALE approuvée le 30 juin 2017

Révision allégée n°1 approuvée le 26 avril 2018

Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018

Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018

Révision allégée n°2 approuvée le 30 septembre 2021

Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024

Révision allégée n°3 approuvée le 27 juin 2024

Modification simplifiée n°2 approuvée le 25 septembre 2025

Modification n°3 approuvée le 29 janvier 2026



Fond : cadastre 2020

1/2000e

ZONES DU PLU

- Ua : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime
- Uaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uaa : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux
- Uaaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uag : zone des villages réservée l'implantation de garages
- Uazg : zone des villages réservée l'implantation de garages, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ub : zone urbaine mixte dense
- Ub\* : secteur spécifique de la zone Ub correspondant à la cave coopération
- Ubz : zone urbaine mixte dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uba : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée
- Ubaz : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uc : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat
- Ucz : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
- Us : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales au Gentil
- Uazs : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à La Plagne Aime 2000
- Uazsp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Umz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à Montalbert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ue : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
- Uea : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uez : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uee : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes
- Ueez : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uef : zone correspondant à la zone d'activité des files
- Uecz : zone correspondant à la zone d'activité des files, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uepp2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ueppc1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ueppc2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Ueppc3 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Uv : zone à Montalbert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation
- Aub : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
- AUc : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
- AUcz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- AUe : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
- AU : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme
- AUz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- A : zone agricole à protéger
- Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
- Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantiers
- Ag : zone correspondant à des garages isolés à Molliet, au Champ de la Tuerne et à Tessens
- Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions afférentes
- Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert
- Ap : zone correspondant au hameau de Plangerlan
- Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
- Arp : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajourdan
- As : zone agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière à protéger
- Nc : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
- NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
- NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements récréatifs, à Montalbert

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23
- Pelouses sèches protégées au titre de l'article L151-23

Corridors écologiques protégés au titre de l'article L151-23

Jardins protégés au titre de l'article L151-23

Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23

Emplacement réservé

Servitude de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151-16

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

Élément du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

ÉLÉMENTS INFORMATIFS

- Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
- Périmètre d'étude du PPRm (Plan de Prévention des Risques miniers)
- Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolement acoustique
- Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'indexation en Z)

Bâtiment agricole d'élevage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Désignation de l'opération | Secteur    | Surface | Statut  | Date de décision |
|----|----------------------------|------------|---------|---------|------------------|
| 1  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 250     | Commune | 15/11/18         |
| 2  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 400     | Commune | 15/11/18         |
| 3  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 4  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 5  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 6  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 7  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 8  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 9  | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 10 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 11 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 12 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 13 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 14 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 15 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 16 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 17 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 18 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 19 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 20 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 21 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 22 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 23 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 24 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 25 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 26 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 27 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 28 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 29 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 30 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 31 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 32 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 33 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 34 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 35 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 36 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 37 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 38 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 39 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 40 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 41 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 42 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 43 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 44 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 45 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 46 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 47 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 48 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 49 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |
| 50 | Aménagement de la zone     | Montalbert | 150     | Commune | 15/11/18         |